



REGLEMENT INTERIEUR

1) GENERALITES

- a) Statutairement, l'association Dynamic Krav Maga 76 assure l'enseignement et la promotion et le développement du Krav Maga.
- b) Règle de base : Il ne peut y avoir de progrès sans discipline et respect.

2) CONDUITE ET DISCIPLINE

- a) Les membres ont à l'esprit que la pratique des Arts Martiaux est une méthode d'éducation physique et morale destinée à assurer le développement maximum de leurs capacités.
- b) Chaque membre s'engage au respect des traditions, des professeurs, des partenaires ou adversaires aussi bien au Dojo qu'en compétition. Des observations que l'on peut avoir à formuler se font avec courtoisie et surtout sans y faire participer des personnes non concernées ; elles sont en tout cas à proscrire sur le tatami.
- c) Tout pratiquant s'engage à respecter les méthodes d'enseignement et le contenu du programme établi par les enseignants des cours, aucune contestation n'étant tolérée.
- d) Aucun trouble ne sera toléré à l'intérieur du Club. Tous les membres doivent montrer par leur attitude et leur comportement qu'ils ont complètement compris et assimilé le mental propre aux Arts Martiaux.
- e) Il n'est fait entre les membres aucune distinction suivant leur nationalité ou leur position sociale. Seul est pris en considération le grade.
- f) Tout pratiquant désirant s'entraîner, faire des compétitions ou rendre visite à un autre club demandera l'autorisation à son professeur. Il en est de même pour les Instructeurs qui devront en avvertir le Président de l'association.
- g) Les professeurs se respectent mutuellement et les discordances qui pourraient exister dans leurs conceptions d'enseignement doivent être réglées hors de la présence des élèves, avec l'arbitrage du Président.
- h) L'assistance aux diverses activités organisées par le Club doit concrétiser l'existence de liens amicaux entre les membres de l'association.
- i) Les démissionnaires voudront bien adresser une lettre au Président indiquant le motif de leur départ.
- j) En cas d'infractions répétées au présent règlement, et après avertissement, les membres fautifs seront exclus de l'association.

3) HYGIENE

- a) Chaque membre doit se présenter dans un état de propreté corporel et vestimentaire rigoureux.
- b) Les ongles des doigts et des orteils seront coupés ras afin d'éviter des coupures infectieuses.
- c) Le port de bijoux (bagues, montres, boucles d'oreilles, piercings, bracelets ...) est

rigoureusement interdit, car il représente un danger pour le partenaire et pour soi-même.

d) le port de chaussures et baskets est interdit. Les pratiquants doivent évoluer à pieds nus ou en chaussettes

e) Chaque membre devra veiller et participer au maintien de l'ordre et de la propreté dans le club, et plus spécialement sur le tatami, les vestiaires et les toilettes.

4) ADHESION / COTISATION

a) La cotisation et la licence/assurance fédérale sont à régler, au plus tard, à l'issue du 1^{er} cours d'essai gratuit.

b) Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours de saison, et ce quel que soit le motif.

c) Le certificat médical devra être remis au cours de la saison sportive ou dès le début de la saison sportive en cas de problème médical.

Ce présent règlement est remis chaque année à tous les membres de l'association, chacun s'engageant à le respecter.

Nom de l'adhérent ou du tuteur :

Date :

Signature précédée de la mention « bon pour accord »